



Rennes, le 9 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Préservation de la biodiversité en Bretagne : Validation du schéma régional de cohérence écologique

Ce 9 juillet, l'État et le Conseil régional réunissaient le comité régional « trame verte et bleue » afin de valider le schéma régional de cohérence écologique, et d'enclencher les dernières étapes visant son adoption.

Le schéma régional de cohérence écologique a pour objectif de planifier et coordonner les actions de préservation et de mise en valeur de la trame verte et bleue régionale. Cette dernière vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes assurer leur survie. La trame verte et bleue doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Les principes de la trame verte et bleue reposent sur une intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles : l'aménagement du territoire, les infrastructures de transport, l'agriculture, etc. Le schéma régional sera un outil important d'aménagement et de développement durable du territoire breton.

Pour l'élaboration du schéma, L'État et le Conseil régional ont souhaité conduire une démarche concertée, associant les collectivités et leurs groupements, les services de l'État ou établissements publics, les représentants du monde socioprofessionnel et associatif, ainsi que les scientifiques et les usagers de la nature, permettant d'adapter au mieux le contenu du schéma aux spécificités de la Bretagne. Ainsi, plus de 1000 acteurs ont participé aux travaux pour élaborer le schéma. Ce dernier a fait l'objet, au cours des derniers mois, des consultations prévues par le code de l'environnement (collectivités, conseil scientifique régional du patrimoine naturel et autorité environnementale), puis d'une enquête publique. Les observations recueillies sont largement favorables et ont permis, sous réserve de quelques ajustements, de proposer au comité régional « trame verte et bleue » la validation du schéma.

Ce document inédit comprend d'une part un diagnostic régional de la biodiversité et l'identification de la trame verte et bleue régionale, cartographiée à l'échelle de 1/100 000. D'autre part, un plan d'actions stratégique est défini en faveur de la préservation et de la remise en état des continuités écologiques en Bretagne. Les partis retenus pour la construction du plan d'actions, comme souhaité par l'ensemble des acteurs, privilégient un caractère opérationnel, en identifiant les acteurs concernés et les outils mobilisables. L'une des spécificités régionales est d'avoir identifié des priorités d'actions différenciées en fonction du contexte des territoires infra-régionaux.

Le schéma régional de cohérence écologique va désormais être adopté par délibération du Conseil régional et arrêté du Préfet de région, et entrer dans sa phase opérationnelle de mise en œuvre dès l'automne.

Le site internet de la trame verte et bleue : www.tvb-bretagne.fr

Contacts presse :

Préfecture de région - Françoise KIEFFER : 02.99.02.11.80 ou DREAL Bretagne - Marie VERGOS : 02.99.33.42.11

Région Bretagne – Odile BRULEY : 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57